



Renseignements aux parents

En 2021-2022, l'école Cœur-Immaculé-de-Marie accueillera environ 240 élèves répartis dans 3 groupes de maternelle et 9 groupes de niveau primaire.

FICHES DE RENSEIGNEMENTS

En début d'année ou à l'inscription, les parents complètent une fiche de renseignements personnels et une fiche de renseignements médicaux. Les informations fournies demeurent confidentielles. Il est donc essentiel de nous communiquer deux (2) numéros de téléphone d'urgence.

SERVICES OFFERTS

- ✓ Un service de garde pour les élèves de 5 à 12 ans;
- ✓ Un service de dîners à 4,70 \$ pour les élèves de la maternelle à la 6^e année qui ne fréquentent pas le service de garde.

RENDEZ-VOUS

Toute personne qui désire rencontrer un membre du personnel est priée de téléphoner au 514 732-1425 pour prendre rendez-vous. **Par mesure de sécurité, toute personne qui se présente à l'école doit utiliser, pendant les heures d'ouverture du secrétariat, la porte de l'entrée principale et s'identifier au secrétariat.**

ENTRÉES ET SORTIES DES ENFANTS

Pour des raisons de sécurité, il est **demandé aux parents de demeurer à l'extérieur de la cour** aux moments suivants : entrée des élèves le matin, à 8 h 05, et le midi, à 12 h 55, ainsi qu'aux récréations du matin, du midi et de l'après-midi.

ENTRÉE POUR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE QUI NE VONT PAS AU SERVICE DE GARDE

Les élèves de la maternelle doivent toujours utiliser l'entrée située dans la cour d'école. Les enseignantes iront rejoindre les élèves à 8 h 55 et à 12 h 50. Veuillez noter que les élèves qui utilisent le service de garde doivent utiliser la même porte pour leurs entrées et leurs sorties.

RÉCRÉATION

Pour toute demande d'exemption de récréation, l'élève doit apporter un billet signé du médecin.

HORAIRES

Secrétariat 7 h 45 à 11 h 35 • 12 h 45 à 15 h 45
Service de garde 7 h à 18 h

Maternelle 8 h 05 à 11 h 35 • 12 h 55 à 14 h 26

Primaire AM : 8 h 05 à 11 h 35
PM : 12 h 55 à 15 h 25

INTEMPÉRIES

En cas de mauvais temps, les récréations peuvent avoir lieu à l'intérieur. En classe, une pause est accordée aux élèves. L'hiver, lorsque la température atteint -25 C ou moins avec le facteur éolien, nous pouvons décider de garder les élèves à l'intérieur de l'école. Les élèves quittent l'école à l'heure habituelle. En cas de tempête, des avis de fermeture des écoles du CSSDM sont diffusés à la radio et sur le site internet du CSSDM.

SORTIE ÉDUCATIVE

Les parents sont avisés par écrit de toute sortie éducative. Une autorisation signée est obligatoire. Pour ce faire, le parent doit compléter le coupon-réponse exigé à cette fin et le retourner à l'école selon l'échéancier prévu. **sans autorisation signée d'un parent, ne peut participer à la sortie éducative.**

ALLERGIES

L'école accueille quelques élèves qui sont allergiques à certains aliments tels que les arachides, les noix, les amandes, le lait, le soya, les œufs et les fruits de mer. **Certaines allergies peuvent être mortelles.** Il est demandé à l'ensemble des parents de faire preuve de coopération afin d'identifier les allergènes des collations et des lunchs. Les parents des élèves allergiques montrent à leur enfant à ne pas partager de collations et de lunchs.

ENTRÉE ET SURVEILLANCE

Les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde doivent se présenter dans la cour aux heures des surveillances des enseignants : le matin à 8 h 05 et l'après-midi à 12 h 55. **L'élève en retard** doit utiliser la porte de l'entrée principale. Aucun élève n'est autorisé à quitter l'école ou la cour sans autorisation préalable du surveillant ou de la direction.

ABSENCE, RETARD ET DÉPART HÂTIF

En cas d'absence ou de retard, **le parent prévient l'école par téléphone**. Sinon, la secrétaire téléphone à la maison. À défaut d'entrer en communication avec un parent, un billet motivant l'absence doit être apporté au secrétariat au retour de l'enfant à l'école. **En cas de départ hâtif, le parent prévient l'école et le service de garde par téléphone**. L'élève doit passer par le secrétariat avant de quitter. Tout parent qui vient chercher son enfant pendant les heures de cours doit se présenter au secrétariat.

MALADIE ET ACCIDENT

Si votre enfant souffre d'asthme ou de toute autre maladie, l'école doit en être avisée. L'information sera transmise aux personnes concernées.

En cas d'accident ou de malaise, l'élève se présente au secrétariat pour les premiers soins. Les parents sont avisés, si nécessaire. **Il faut pouvoir communiquer avec un adulte responsable en tout temps.**

Aucun médicament ne peut être administré à un élève sans prescription du médecin. Un formulaire d'autorisation remis par l'école devra être complété.

TENUE VESTIMENTAIRE

Consultez le code de vie de l'école pour avoir plus de détails. L'hiver, les bottes et bottillons doivent être laissés à leur casier. Il faut donc apporter une paire de souliers. Pour des raisons de sécurité, votre enfant restera en bottes s'il n'a pas de pair de souliers.

COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Consultez le code de vie de l'école pour avoir plus de détails sur la tenue appropriée. **Seuls les élèves de 5^e et 6^e année devront avoir des vêtements d'éducation physique obligatoires.** Les vêtements doivent être identifiés et gardés dans un sac résistant également identifié. Toute demande d'exemption du cours d'éducation physique doit être justifiée par un certificat médical.

COURS D'ARTS PLASTIQUES

Pour le cours d'arts plastiques, l'élève doit porter un tablier pour protéger ses vêtements.

OBJETS PERSONNELS ET AUTRES

Tout effet personnel (vêtement, livre, etc.) doit être identifié. Aucun objet de valeur ne doit être apporté à l'école. Tout objet trouvé doit être remis au secrétariat. Il est défendu d'apporter tout objet dangereux ou illégal à l'école (voir code de vie). Il est interdit d'apporter des bouteilles ou canettes de boissons gazeuses.

TRAVAUX ET LEÇONS

Chaque semaine, les élèves ont des leçons, des devoirs et autres travaux à faire à la maison. L'enseignant exige la signature des parents comme moyen de contrôle du comportement et du rendement scolaire de leur enfant.

OUBLI DE MATÉRIEL

Nous vous demandons de vous assurer que votre enfant a bien tout le matériel requis et identifié à son nom pour sa journée de classe (devoirs, leçons, présentation, clé USB, boîte à lunch, etc...).

RENCONTRE D'ÉLÈVES APRÈS LES HEURES DE CLASSE

Sur demande de l'enseignant, un élève peut être retenu après les heures de classe de l'après-midi pour de la récupération, un manquement au code de vie ou aux autres règlements de l'école. Les parents seront avisés au préalable par l'enseignant et/ou la technicienne en éducation spécialisée, par écrit ou par téléphone.

AVIS

Tout parent doit aviser l'école de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone. Il est à noter que ces renseignements sont strictement confidentiels et ne seront divulgués sous aucun prétexte. En cas d'absence ou d'impossibilité d'être joint, tout parent doit communiquer à l'école le nom et le numéro de téléphone d'une personne mandatée pour agir à sa place. Une mise à jour de ces renseignements est primordiale à la sécurité de votre enfant. En cas d'accident grave, de malaise sérieux ou de fermeture imprévue de l'école durant la journée, il est très important que votre enfant sache, chaque jour, où vous joindre et où aller en pareilles circonstances.

Important : l'école doit toujours être en mesure de rejoindre un parent ou une autre personne responsable, et ce, dans les plus brefs délais.

RESPECT DU MATÉRIEL

En cas de détérioration ou de perte de tout bien de l'école, l'élève et ses parents seront tenus responsables. Des frais de remboursement seront exigés.

ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

- Site internet de l'école Cœur-Immaculé-de-Marie : <https://coeur-immacule-de-marie.cssdm.gouv.qc.ca>
- Site WEB de la CSSDM : www.cssdm.qc.ca
- Téléphone du CSSDM : 514 596-6121

SYSTÈME D'ALARME

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables des frais et des dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

OBJETS INTERDITS

Tout objet assimilable à une arme est prohibé sur le territoire de l'école.

ABSENCE – VOYAGE EN COURS D'ANNÉE

Bien que nous n'encourageons pas les voyages durant l'année scolaire pour des raisons pédagogiques;

Moins de 20 jours : Merci d'aviser le secrétariat ainsi que l'enseignant de votre enfant. Vous devez également remplir le formulaire à cet effet.

ABSENCE – VOYAGE EN COURS D'ANNÉE

Plus de 20 jours : CONSÉQUENCE : ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Élève du quartier et élève en libre choix (voir la Politique d'admission et de transport des élèves du CSSDM, article 2. 7. 1 des règles d'application relatives à l'admission des élèves).

SERVICES

- Direction d'école
- Services professionnels/soutien
 - Psychoéducation
 - Orthophonie
 - Orthopédagogie
 - Éducation spécialisée
- Personnel enseignant
 - Titulaires de classe
 - Spécialistes :
Anglais, Arts plastiques, Art dramatique,
Éducation physique
- Secrétaire
- Travailleur social
- Infirmière
- Hygiéniste dentaire
- Bibliothèque
- Concierge

COMITÉ DE PARENTS BÉNÉVOLES

Vous pouvez donner votre nom en communiquant avec le secrétariat de l'école.

- Bibliothèque
- Sorties éducatives
- Plastification
- Support lors des semaines thématiques

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Parents élus en septembre en assemblée générale. Entre 6 à 9 rencontres par année.

SERVICE DE GARDE « LA BOÎTE MAGIQUE » (1825, RUE JOLICOEUR, MONTRÉAL, H4E 2B7)

Pour des renseignements concernant le service de garde et le service des dîners, veuillez communiquer avec le personnel du service de garde **au 514-732-1432**.

Le service de garde partage le même code de vie et règlements que l'école.

Les enfants doivent être dûment inscrits pour fréquenter le service de garde.

Pour les groupes du service de garde, les parents doivent inscrire leur enfant à au moins deux blocs durant la journée.

Les paiements doivent être faits mensuellement en paiement direct, par internet ou par chèque. Les frais de garde doivent être acquittés en totalité avant le départ pour les vacances du temps des Fêtes et celles de l'été.

Pour les journées pédagogiques, les parents reçoivent une feuille les informant de l'activité suggérée et doivent la retourner le plus tôt possible afin de faciliter l'organisation de cette journée. Selon le nombre de places disponibles pour certaines sorties, nous serons obligés de considérer les premiers coupons remis pour combler ces sorties. Les autres élèves seront pris en charge au service de garde.

Consultez la réglementation du service de garde pour de plus amples informations.

TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES DIFFÉRENDS EN 4 ÉTAPES

Visitez l'onglet des parents-élève à csdm.ca

1. Communiquez directement avec la personne concernée;
2. Communiquez avec la direction de l'établissement;
3. Si la situation persiste, formulez votre plainte au Bureau des directions d'unité en remplissant le formulaire sur le site de la CSSDM;
4. Adressez-vous au protecteur de l'élève ou au comité de révision.